



Commune de Barbuise

Heures d'ouverture au public
Lundi : 17h00 – 18h30
Mercredi : 13h30 – 18h30
Samedi : 09h30 – 11h30

Lundi 12 avril 2021



Infos.....!

N° 206

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 09 avril 2021 à 20h30 salle de la mairie :

Présents : Mr BOYER Alain, Mr GRANGÉ Sylvain, Mr DHENIN Florian, Mr MARTHELEUR Arnaud, Mr LIARD Philippe, Mme ROMEI Corinne, Mme COLSON Bénédicte, Mme TAUPIN Elodie, Mme PEROTTI Marie, Mr VIAL Stéphane.

Excusés : Mr ROUX Jean-Christophe.

Pouvoirs : Mr ROUX Jean-Christophe à Mr MARTHELEUR Arnaud,

Absent : Néant.

Secrétaire de séance : Mme PEROTTI Marie

1- Adoption du compte rendu de la séance du 26 mars 2021:

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres adopte le compte rendu de la séance du 26 mars 2021.

2- Vote des taux d'imposition 2021:

Le maire informe le conseil municipal d'un changement important pour la fiscalité locale en 2021.

Suite à la suppression d'une grande partie de la taxe d'habitation, le produit de la taxe sur le foncier bâti perçu auparavant par le département sera perçu par la commune. Ainsi, en 2020, les taux appliqués aux bases du foncier bâti étaient de : 15.53 % pour la commune et de 19.42% pour le département, le taux communal 2021 sera donc, sans augmentation, de 34.95 %.

Comme cette modification génère un manque à gagner pour votre commune de 3 455.00 €, qui seront compensés par le versement d'une allocation compensatrice.

Sur proposition du maire, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, décide de reconduire pour 2021, les taux votés en 2020.

Ces taux appliqués aux bases notifiées par les services fiscaux donnent pour 2021 les produits attendus, tels que figurant dans le tableau ci-dessous.

Taxes	Bases d'imposition 2020	Taux de référence 2021	Base d'imposition 2021	Taux votés 2021	Produits attendus avec nouveau taux 2021
Taxe / foncier bâti	294 234,00	34,95%	296 500,00	34,95%	103 626,75
Taxe / foncier non bâti	82 495,00	15,30%	83 200,00	15,30%	12 729,60
Contribution foncière entreprises	40 184,00	17,02%	29 500,00	17,02%	5 020,90
					121 377,25
Produit total arrondi					121 378,00

Le maire précise qu'après ajout et retrait des certaines allocations compensatrices versées ou perçues par l'Etat, le produit total de la fiscalité 2021 s'élève à 139 122.00 €.

3-Vote du budget primitif 2021 :

Le maire informe le conseil municipal que le budget 2021 a été établi en fonction des éléments en sa possession. Il précise que :

- En dépenses de fonctionnement, le chapitre 12 « frais de personnel et assimilé » ne peut-être évalué plus précisément compte tenu des incertitudes liées au poste d'ATSEM.
- En recettes de fonctionnement, l'article 6419 au chapitre ne peut faire l'objet que d'une estimation grossière pour les mêmes raisons que ci-dessus.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de budget primitif établi par le maire et remis à chaque conseiller, vote à l'unanimité des ses membres présents le budget primitif 2021 qui se résume comme ci-après :

Dépenses de fonctionnement 2021:

Chap.	Libellé chapitre	Votées 2020	Réalisations 2020	Votés 2021
2	Déficit de fonctionnement reporté		0	0
11	Charges à caractère général	98 800,00	55 352,87	109 900,00
12	Charges de personnel	106 000,00	105 475,63	108 300,00
14	Atténuation de produits	21 801,00	5 801,00	5 801,00
65	Autres charges de gestion courante	35 650,00	35 390,18	42 620,00
Total des dépenses de gestion des services		262 251,00	202 019,68	266 621,00
66	Charges financières	2 800,00	2 769,26	2 500,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	37,00	1 070,00
22	Dépenses imprévues	1 500,00	-	1 500,00
Total des dépenses réelles		267 051,00	204 825,94	271 691,00
23	Virement vers la section d'investissement	15 196,00	-	135 924,04
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 500,00	1 542,00	2 000,00
Total des prélèvements au profit de la section d'invest.		18 696,00	1 542,00	137 924,04
Récapitulatif dépenses de fonctionnement		285 747,00	206 367,94	409 615,04

L'augmentation des dépenses de fonctionnement est en grande partie imputable aux prélèvements des excédents de cette section pour le financement des programmes d'investissement sans recours à l'emprunt.

Recettes de fonctionnement 2021 :

chap.	Libellé chapitre	Budget 2020	Réalisations 2020	Votes 2021
OO2	Excédent de fonctionnement reporté	157 582,16	157 582,16	272 049,24
13	Atténuation de charges	2 500,00	9 638,69	6 000,00
70	Produits de gestion courante	13 900,00	11 633,20	22 400,00
73	Impôts locaux	164 544,00	173 433,04	171 224,00
74	Dotations subventions	66 715,00	65 263,66	65 619,00
75	Autres produits de gestion courante	8 400,00	13 350,00	12 000,00
Total gestion des services		256 059,00	273 318,59	277 243,00
76	Produits financiers	-	12,00	-
77	Produits exceptionnels	-	50 376,47	16 000,00
42	Opérations de transfert entre sections	-	-	-
Récapitulatif recettes		256 059,00	323 707,06	293 243,00
Récapitulatif recettes avec excédent antérieurs		413 641,16	481 289,22	565 292,24

Budget 2021 : Récapitulatif de la section de Fonctionnement

Dépenses et recettes	Budget voté 2020	Réalisations 2020	Propositions 2021
Recettes sur l'année	256 059,00	323 707,06	293 243,00
Recettes sur l'année + excédent reporté	413 641,16	481 289,22	565 292,24
Dépenses	285 747,00	206 367,94	409 615,04
Excédent de clôture global		274 921,28	155 677,20

Dépenses d'investissement : Recettes et dépenses par opérations :

19005 Renforcement électrification	Dépenses	5 200,00	Opération reportée : en attente de la facturation du SDEA
	Recettes		
20015 Plan local d'urbanisme	Dépenses	6 680,00	Opération reportée : en attente de finalisation
	Recettes	-	
001 Remplacement candélabre	Dépenses	800,00	Opération nouvelle : Délibération de 2020, candélabre Mazeau/ rue des loges
	Recettes		
2021-2 Carrelage salle polyvalente	Dépenses	33 000,00	Opération nouvelle : Délibération du 4 janvier 2020 (chiffres des devis)
	Recettes	13 750,00	
2021-3 Mise à niveau horizon villages	Dépenses	3 000,00	Opération nouvelle : Programme annuel de mise à niveau de nos logiciels spécifiques
	Recettes	-	
2021-4 Matériel informatique	Dépense	3 000,00	Opération nouvelle : Provision pour faire face à d'éventuelles défaillances (mairie ou écoles)
	Recettes		
2021-5 sécurisation route de Liours	Dépenses	125 000,00	Opération nouvelle : Délibération du 4 janvier toujours sur estimations du SLA (voir détails)
	Recettes	34 000,00	
2021-6 Tracteur homologué	Dépenses	16 500,00	Opération nouvelle : Obligation légale (voir détails) Estimation par nos soins.
	Recettes		
2021-7 Défibrillateur	Dépenses	1 200,00	Opération nouvelle : Obligation légales estimation par nos soins, achat groupé avec la C.C.
	Recettes	750,00	
Total dépenses opérations (x)		194 380,00	
Total recettes opérations (a)		48 500,00	

Budget primitif 2021 : Dépenses non affectées aux opérations				
Chap	Art.	Libelles	Prévisions	Observations
16		Emprunts et dettes assimilées (y)	11 400,00	
	1641	Emprunts remboursement capital	11 400,00	Remboursement intérêts des emprunts
Total des dépenses réelles (x+y)			205 780,00	
D OO1		Report déficit résultat année N-1 (z)		En 2020 cette section fut excédentaire
Total des dépenses d'investissement (x+y+z)			205 780,00	

Budget primitif 2021 : Recettes non affectées aux opérations				
Chap.	Art.	Libelles	Prévisions	Observations
10	10222	FCTVA	2 600,00	Retour sur dépenses invest. année n+1
	10223	TLE	522,00	Taxes /constructions nouvelles
	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	11 880,00	Financement opérations reportées
Total des opérations financières (b)			15 002,00	
Total des recettes réelles (a+b)			63 502,00	
21		Virement de la section de fonct.	135 924,04	Financement des projets (chap. 23 fonct.)
		Opérations d'ordre de transfert	2 000,00	Amortissement /certaines dépenses
40	281531	Réseaux eau potable	2 000,00	
Total des prélèvements de la section de fonct. (c)			137 924,04	
Report excédent d'investissement (d)			4 353,96	Voir vote du C.A., report des résultats.
Total des recettes de l'exercice après report (a+b+c+d)			205 780,00	

La section d'investissement est équilibrée, tant en dépenses, qu'en recettes à hauteur de **205 780.00 €**

Vue globale du budget primitif 2021, toutes sections confondues		Prévisions
Dépenses de fonctionnement		409 615,04
Reprise déficit antérieurs		-
Total dépenses de fonctionnement		409 615,04
Recettes de fonctionnement		293 243,00
Reprise des excédents antérieurs		272 049,24
Total des recettes de fonctionnement		565 292,24
Résultat attendu de la section de fonctionnement au 31 décembre 2021		155 677,20
Dépenses d'investissement		205 780,00
Déficit d'investissement antérieurs		-
Total des dépenses d'investissement		205 780,00
Recettes d'investissement		201 426,04
Reprises des excédents antérieurs		4 353,96
Total des recettes d'investissement		205 780,00
Resultat de la section d'invest. au 31 déc 2021.		-
Total des dépenses projetées au 31 déc. 2021		615 395,04
Total des recettes attendues au 31 déc. 2021		771 072,24
Situation attendue au 31 décembre 2021		155 677,20

4- Opérations d'investissement :

Le maire rappelle que :

- Les opérations d'investissement 19005 (renforcement de l'électrification) et 200015 (plan local d'urbanisme) sont des opérations reportées, votées les années précédentes et pour lesquelles ils restent des restés à réaliser (voir délibération du 26 mars 2021 relative aux reports des résultats antérieurs).
- L'opérations d'investissement 001(remplacement du candélabre) fut votée par délibération du 26 septembre 2020). Les travaux viennent seulement d'être terminés....
- Les opérations 2021.2 (carrelage de la salle polyvalente) et 2021-5 (sécurisation de la route de la Liours), furent votées par délibération du 4 janvier 2021 afin que les demandes de subvention puissent être déposées dans les temps.
 - ◇ **La réfection du carrelage de la salle polyvalente** fut votée sur devis, les sommes inscrites au budget sont donc les sommes précises des dépenses engagées (les travaux sont à ce jour pratiquement achevés).
 - ◇ **Pour la sécurisation de la route de Liours**, les sommes inscrites au budget ne sont pour l'instant que des évaluations fournies par les services du S.L.A. de Nogent/S. Nous attendons encore à ce jour le projet définitif qui doit nous être proposé par le **cabinet Géomètres expert**, retenu par la commune (délibération du 4 janvier 2021) en qualité de **maître d'œuvre** pour la réalisation de ce projet. A ce jour, les travaux devant être réalisés ne sont pas encore précisément connus. Comme je m'y était engagé dans le numéro 43 de votre Barbuise

Infos de janvier 2021, dès que nous connaissons tous les détails de cet important chantier, ce qui ne saurait tarder, une réunion sera organisée, si les conditions sanitaires le permettent, afin de présenter à l'ensemble des riverains l'intégralité des travaux, le calendrier prévisionnel et les options possibles. Le projet sera alors définitivement arrêté et les consultations d'entreprises lancées. Ce n'est qu'au terme de celles-ci que nous connaissons les coûts réels de ces travaux que nous devons mener en partenariat étroit avec le service des routes du département (cette route est départementale..).

- L'opération 2021-3 (mise à niveau Horizon Villages) est une opération reconduite d'année en année afin de pouvoir bénéficier du retour du fond de compensation de la TVA sur les dépenses nécessaires à la mise à niveau de nos logiciels spécifiques mairie.
- L'opération 2021-4 (matériel informatique) n'est en réalité qu'une provision financière afin que nous puissions faire face très rapidement à la défection d'un matériel indispensable soit à votre mairie, soit à notre école.
- L'opération 2021-6 (Tracteur homologué) est une prévision de dépenses afin que nous puissions équiper nos agents communaux d'un matériel non seulement performant mais homologué pour circuler et travailler sur le domaine public. Depuis plusieurs années les services de la sécurité au travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale nous mettent en garde sur les risques encourus en cas d'accident. Les sommes mentionnées à cette opération ne sont que des prévisions, un appel à la concurrence sera réalisé après rédaction d'un cahier des charges.
- L'opération 2021-7 (défibrillateur). Au 1er janvier 2022, les E.R.P. de catégorie 5 devront être dotés d'un défibrillateur (c'est le cas de notre salle polyvalente). Cet achat est désormais subventionné par le département à hauteur de 750.00 €. Notre communauté de communes consulte plusieurs fournisseurs afin d'obtenir un prix intéressant dans le cadre d'une commande groupée.

5- paiement sécurisé PAY FIP:

Le maire informe le conseil municipal que la commune sera dans l'obligation de proposer un service de paiement en ligne pour les recettes encaissées sur titres et rôles ainsi que les recettes encaissées par la régie. La solution PayFIP doit être mise en œuvre au plus tard le 1er janvier 2022. Le maire précise que ce service nécessite une intervention de notre fournisseur de logiciel et que celle-ci est estimée à 100 € environ.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, accepte la mise en place de ce service de paiement et mandate son maire pour faire installer cette nouvelle fonctionnalité.

Questions diverses

Questionnaires relatifs à la création d'une restauration scolaire et d'un accueil périscolaire auprès du regroupement pédagogique de Barbuise.

Le maire donne la parole à Elodie TAUPIN et Marie PEROTTI, conseillères municipales qui se sont chargées du dépouillement des questionnaires remis aux parents d'élèves.

Les résultats sont les suivants :

- 16 enfants seraient présents à la garderie du matin,
- 44 enfants mangeraient à la cantine le midi,
- 21 enfants seraient présents à la garderie du soir,
- 7 enfants actuellement scolarisés à Barbuise n'envisagent pas d'utiliser ces services,
- 2 enfants ne viendraient que de façon occasionnelle,
- 2 familles envisagent de demander des dérogations dès l'an prochain du fait de l'absence de cantine à la rentrée de septembre.

Le maire précise, que si ces chiffres méritent d'être examinés en détail, ils démontrent que les besoins existent et qu'il est nécessaire de réaliser au plus vite des simulations de fonctionnement afin d'évaluer précisément l'impact de ces services souhaités par la très grande majorité des parents du regroupement pédagogique.

Elections départementales et régionales :

Les élections départementales et régionales, prévues initialement en mars et repoussées pour des raisons sanitaires devraient avoir lieu les 20 et 27 juin (le décret officialisant ces dates doit être présenté en conseil des ministres le 21 avril). Si la Préfecture nous le permet, nous envisageons, pour des questions sanitaires, d'installer les 2 bureaux de vote à la salle polyvalente afin de disposer d'un volume plus important, permettant une aération optimale, une circulation plus fluide des électeurs, et une distanciation suffisante tant lors des opérations de vote, que pour le dépouillement.

Attention : Si vous n'êtes pas inscrits sur les listes électorales, il vous reste encore quelques jours pour effectuer cette démarche ... jusqu'au 14 mai, si le premier tour des élections a bien lieu le 20 juin.

Avec l'expression de mon dévouement

Le maire
Alain Boyer

